



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## établissements d'accueil

Question écrite n° 114020

### Texte de la question

M. Jean Tiberi attire l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la santé, chargée de la santé, sur la situation des personnes dépendantes à Paris et dans la région parisienne. En effet, si globalement la prise en charge des personnes âgées dépendantes a marqué de réels progrès ces quinze dernières années, avec un effort public (État, sécurité sociale, département) se situant à hauteur de 25 milliards d'euros, soit 1,4 % du produit intérieur brut, la situation de l'hébergement n'en reste pas moins préoccupante. Même si, en raison d'une entrée de plus en plus tardive en maison de retraite, grâce aux progrès du maintien à domicile, les taux de remplissage de certaines structures n'atteignent parfois que 50 %, un manque significatif d'établissements se fait sentir à Paris et en Île-de-France, et surtout la qualité des services est très inégale. Une réforme de la prise en charge des personnes âgées est aujourd'hui à l'étude et il lui demande si le Gouvernement ne peut inclure dans la réflexion menée les indispensables ajustements territoriaux en matière de places disponibles en résidences spécialisées, qui vont, avec l'allongement de la durée de la vie, s'avérer de plus en plus nécessaires.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean Tiberi](#)

**Circonscription :** Paris (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 114020

**Rubrique :** Personnes âgées

**Ministère interrogé :** Santé

**Ministère attributaire :** Affaires sociales et santé

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 12 juillet 2011, page 7562

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)